

**Poules
cherchent
nouveau
foyer**

Appel à candidature

Accueillez ces
deux poules chez vous
FIN MARS

Une nouvelle
maison?



Des déchets
alimentaires?



Des oeufs frais?



**Participez
à
l'expérience**

Réduisez vos déchets alimentaires d'environ 300 kg par an

Récoltez jusqu'à 250 oeufs par an

**Renseignements et candidature
à la Communauté de communes du Pays de la Serre**

**Pays
de la Serre**
Communauté de Communes

1 rue des telliers - 02270 Crécy-sur-Serre ou par email : trk@paysdelaserre.fr - téléphone : 03.23.80.77.22

L'entretien :

Le poulailler doit toujours être propre : il faut donc le nettoyer régulièrement, au moins une fois par semaine (enlever les crottes accumulées sur les lieux de couchage, sur les sols).

S'il n'y a pas d'entretien, le risque de survenance de parasites et de maladies est probable.

Un grand nettoyage peut être fait tous les deux mois (changement entier de la paille), d'où l'importance de la paille sur le sol.

Une fois par an, un grand nettoyage est conseillé : il consiste à vider le poulailler entièrement et à lessiver sols et murs un jour de beau temps.

Il est indispensable de donner de l'eau propre, fraîche et renouvelé en permanence (au moins 2 fois par semaine). Le matin en hiver, de l'eau tiède peut être donnée. La poule doit toujours avoir de l'eau à proximité.

Tous les jours, il faut refaire le niveau des graines dans les mangeoires. Bref, il faut de la surveillance.

Sites et ressources à consulter :

Élevage du Grand Buisson : <http://www.elevage-grandbuisson.com/>

Élever des Poules — Guide du débutant : <http://www.les-poules.com/>

Élevage des poules : <http://www.elevage-poules.com/>

Volaille-Poultry : <http://volaillepoultry.pagesperso-orange.fr/index1.html>

Chemin des Poulaillers : <http://www.chemin-des-poulaillers.com/>

Eco Poules.com : <http://www.eco-poules.com/>

Rustica : <http://www.rustica.fr/recherche/poules.html>

<http://www.rustica.fr/videos-jardin/animaux/poule-chez-soi,6867.html>

Terre Vivante « voir le forum Poules au poulailler » : <http://www.terrevivante.org/>

Poules de France : <http://www.poules-racesdefrance.fr/>

Association avicole du département du Rhône : <http://rhone-elevage.over-blog.fr/ar-ticlebienvenue-a-tous-45290356.html>

Quelques livres et revues :

« J'élèverai bien des poules ! », Michel Audureau, Patricia Meaille, Edition terre vivante
« Le veux des poules », Patricia Beucher

« Tout pour ma poule : La choyer, la soigner, l'élever », Elise Rousseau

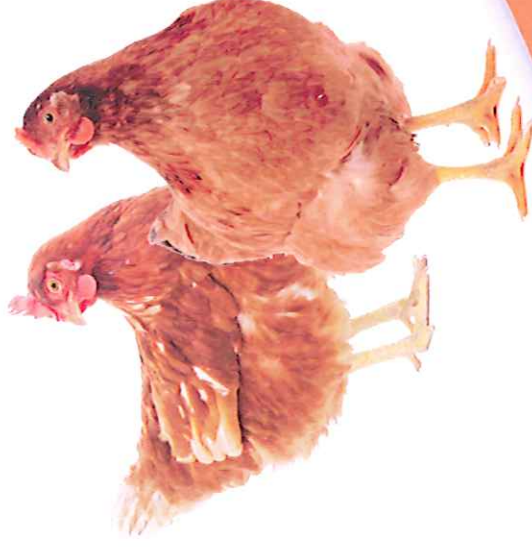
« Poules. Les connaître, les choisir » Célia Lewis, Jean-Claude Périquet et Laura Tamez

« Coq et poules, les races françaises », Jean Claude Perriquet

« Le traité Rustica de la basse-cour », Jean Claude Perriquet

La revue avicole

Revue « Poules et Jardin



Pays de la Serre

Communauté de Communes

Quelques conseils pour bien élever ses poules...

L'environnement du poulailler :

Le logement pour les poules peut consister en diverses formes : utilisation d'un bâtiment existant, construction d'un poulailler, achat d'un poulailler dans le commerce.



L'espace à l'intérieur du poulailler, orienté vers le sud ou sud-ouest, doit être suffisant. Ce dernier sert de protection (au moins 0,5 m² par poule). Pour le toit, il est préférable de mettre des tuiles (pas de tôles pour éviter la hausse des écarts de température).

Il faut que l'abri soit bien isolé pour éviter les courants d'air mais la lumière du jour doit passer.



A l'extérieur, plus l'espace est grand, mieux c'est. Tout dépend de la parcelle mais les poules apprécient à se déplacer pour s'alimenter. L'idéal dans un parcours fermé est de disposer de 10 m² par poule.

Il faut aussi :

- avoir du sable et des graviers (nécessaire au broyage des aliments dans le système de digestion de la poule).

- Griller autour de l'abri pour éviter les prédateurs est aussi nécessaire (sur les côtés et au-dessus).

L'aménagement du poulailler est essentiel. Il est constitué au minimum :

- D'un perchoir en bois (les poules peuvent dormir dans des cageots), inférieur à 1 m.
- De pondoirs : des emplacements avec de la paille doivent être prévus (nids). Sinon, il est possible d'utiliser une caisse recouverte de paille (cageots, cartons).
- D'abreuvoirs (à l'extérieur du poulailler).
- De mangeoires.



Le plancher doit être sec pour être facile à nettoyer, avec une petite couche de litière. Le chauffage n'est pas nécessaire l'hiver car les poules sont résistantes au froid.

La nourriture :

La poule étant omnivore, il est impératif de varier et d'équilibrer l'alimentation. Il ne faut pas donner que du blé aux poules. L'alimentation doit être placée à côté du nid. Si la poule vit en liberté complète, elle se plaît à chercher son alimentation. Mais ce ne sera pas suffisant.

Voici quelques « ingrédients » pour constituer les menus :

- Restes de repas : pain, salade, légumes, éléments carnés (les poules ont besoin toute l'année de nourriture animale)...

- Mélange de céréales (maïs, blé, avoine, orge, seigle...)

- Autres aliments : pain trempé et riz, pâtes, pommes de terre

- Légumineuses : lupin (grain entier), pois (grain concassé)

- Oléagineux : soja, lin, tournesol, colza

- Éléments de calcium (coquilles, écaillés...)

- Petits graviers et sable (pour le broyage des aliments)



En hiver, il faut donner de la nourriture fortifiante (avoine avec maïs, racines cuites telles que betteraves, pommes de terre avec du son...).

Une nourriture suffisante et variée doit être donnée aux poules (deux heures après, il n'y a plus rien dans le jabot...) et à heure fixe pour éviter le stress.

Il faut au moins deux repas, l'un le matin entre 6 et 8 heures, l'autre après 15 heures, selon la saison (maïs de toute manière, avant que le soleil se couche). Si ce n'est pas possible, de la nourriture doit être disponible toute la journée.



Le nombre d'œufs attendus varie entre 200 et 300. La production diminue d'année en année.

Une poule vit au moins 10 ans si elle n'a pas de maladies.



Charte d'adoption des poules

Je soussigné(e),, m'engage à prendre soin des deux poules offertes dans le cadre de l'opération pilote toute leur vie durant.

Je m'engage à leur octroyer les soins nécessaires à leur maintien en bonne santé. Je m'engage également à leur offrir quotidiennement de l'eau fraîche et une nourriture de qualité, déchets de préparation et de restes de repas mais aussi des céréales (blé, maïs, avoine, seigle, etc.).

Je m'engage à assurer le confort et le bien-être de ces poules en les logeant dans un poulailler de 2m² minimum offrant mangeoire, abreuvoir, pondoirs, dortoir, perchoir et une bonne litière de paille ou copeaux. En cas de non-respect de ces exigences ou de nuisances constatées, les poules seront retirés du foyer dans lequel elles ont été placées sans recours possible pour ce dernier ni quelconque indemnisation ou dédommagement.

Je m'engage également, dans le cadre de cette opération pilote à peser les bio-déchets (restes de repas et de préparation) donnés à mes poules pendant au moins 6 mois et les communiquer à la Communauté de communes.

Le foyer adoptant utilise le poulailler à ses risques et périls et ne saurait faire grief à la Communauté de communes d'un quelconque préjudice né de son utilisation ou de sa conservation. En cas de dommage, la responsabilité de la Communauté de communes ne saurait être engagée. Elle n'est en aucun cas responsable des maladies ou décès éventuels des poules, qui devront être pris en charge par le foyer adoptant. Le transfert de responsabilité des poules et du matériel s'effectue dès réception.

Je m'engage à contacter la mairie de mon domicile pour savoir s'il existe une interdiction ou une restriction spécifique à l'installation de poules dans mon jardin, en particulier dans le cas d'un lotissement ou d'une copropriété.

En participant à cette démarche, j'autorise les représentants de la Communauté de communes à accéder, sur rendez-vous et en ma présence, à ma propriété pour réaliser des reportages destinés à la presse écrite ou audiovisuelle.

J'accepte par avance l'utilisation de mon image et celle des membres de ma famille dans la presse et dans les supports de communication de la Communauté de communes (supports papiers, internet,...).

En cas de contestation, litige ou différend sur l'interprétation ou l'exécution de cette charte, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement amiable par voie de conciliation.

Fait à, le

Signature

